



Litige avec un autre locataire

Par **becassine49**, le **19/06/2016** à **12:10**

BonjourrnVoici trois ans que nous avons loué une maison à la campagne, lors de la location, le propriétaire nous a octroyé une parcelle de pré, qu'il a fallu nettoyer de ces arbustes, car elle était en friche, nous l'avons clôturée, et mis nos deux chevaux. Or le locataire qui loue le pré derrière notre maison, a perdu 12 hectares dans un autre endroit. Et il veut récupérer le pré, pendant notre absence, il est rentré dans le champ et en a nettoyer la moitié, la partie où il y a un ruisseau, donc nos chevaux se retrouvent avec 6000m2, sans eau. Nousnavons contacté le propriétaire, qui répond arrangez vous entre vous. D'autre part, il traverse notre cour, il prend le courant de son champs sur notre batterie. A vrai dire, il est assez envahissant, nous sommes entourés de vieux tracteurs, de tas de bois, et insidieusement il prend ses aises.rnMerci de me répondre, car nous sommes désolés pour nos animaux.

Par **morobar**, le **19/06/2016** à **16:54**

Bjr,rnTout est dans le bail de location.rnSi la parcelle est décrite dans votre bail, vous déposez une plainte en gendarmerie.rnSi la parcelle n'est pas décrite dans votre bail, c'est à votre propriétaire bailleur de savoir ce qu'il doit faire.

Par **Florentp**, le **28/06/2016** à **09:49**

Bonjour Becassine49. Je suis bien d'accord avec Morobar. Il faut vérifier le contrat de bail. Si cette parcelle de terre n'y est pas stipulée, alors c'est au propriétaire de trouver un arrangement. J'espère qu'un bon compris sera trouvé dans l'intérêt de vos animaux. Bon

courage et à très bientôt j'espère.